



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

3 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : Prix cession parcelles L 641, 642 et 643 au Cros-Bas

Monsieur le Maire rappelle les délibérations D_2022_090 du 7 juillet 2022 et D_2022_111 du 26 septembre 2022 approuvant respectivement le déclassement et la cession d'une portion de la VC 125 au Cros-Bas. Il propose à l'assemblée de fixer le prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le prix de cette transaction comme suit :

- cession par la commune aux consort PALMIER de la parcelle L 642 de 120 m² au prix de 4000 €,
- cession gratuite par la commune aux consort PALMIER de la parcelle L 643 de 8 m²,
- cession gratuite par les consort PALMIER à la commune de la parcelle L641 de 18 m².

CONFIE la rédaction des actes à Maître Boulet, Notaire à Marvejols,

DONNE MANDAT à Noël Lafourcade pour signer les actes correspondants.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX